XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1889.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.

Crédit dema	ndé au proj	et de Budş	get primitif		•		. fr.	916,350))
-			revisé.	•	•	•		919,350))
		I	Augmentatio	N.	•	•	. fr.	3,000	ю

Cette augmentation est sollicitée afin de pouvoir accorder à quelques fonctionnaires et employés une amélioration de position en rapport avec leurs titres.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 13. - Surveillance générale.

Le crédit demandé sous l'article 13 ne subit aucune modification; il reste fixé au chiffre inscrit au projet de Budget primitif, soit à 483,350 francs. Mais il y a lieu d'opérer le transfert d'une somme de 1,000 francs du litt. j au litt. a dudit article, pour régularisation du traitement d'un directeur provincial.

Le litt. α serait ainsi porté à 73,000 francs et le litt. j serait réduit à 123,000 francs.

[No 4.] (222)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Arr. 13. — Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.

Crédit deman	dé au proje	et de Budg	get primitif.			. fr.	2,140,550))
prompts	adjete		revisé .	•	•		2,145,450	»
		1	Augmentation		•	. fr.	4,900	»

L'établissement d'un entrepôt public à Charleroi — mesure qui s'imposait dans un centre industriel aussi important — a nécessité la création d'un emploi de receveur et d'un emploi de vérificateur des douanes. L'ouverture de cet entrepôt ayant eu lieu dans le courant de 1888, il a fallu pourvoir immédiatement aux deux emplois nouvellement créés.

L'accroissement de dépenses à en résulter, qu'il convient de prévoir au projet de Budget de 1889, s'élève à la somme totale de 4,900 francs qui se subdivise comme il suit:

	To	TAL	ÉG	ÀL	•		. fr.	4,900	»
20	Un emploi de vérificateur de 3º class	se.	•		•			2,100	»
10	Un emploi de receveur de 6° classe.		•	•	•	•	. fr.	$2,\!800$))

Art. 22. — Indemnités, primes et dépenses diverses.

Crédit deman	dé au proj	jet de Budge	t primitif			•			528,2 00	33
and the same of th		-	revisé .	•	•	•	•	•	543,200	»
								-		
		Aug	MENTATION.				. 1	fr.	15,000))

Les matrices sommaires de la contribution foncière sont disposées de manière à servir pendant dix ans. Celles qui sont actuellement en usage datent de 1878; le moment est donc venu de les renouveler.

C'est afin de pourvoir aux frais de ce renouvellement qu'une augmentation de crédit de 15,000 francs est sollicitée à l'article 22 (litt. g) du Budget. Cette augmentation n'est que temporaire; elle ne sera pas reproduite au projet de Budget pour l'exercice 1890.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Art 26. — Trailements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.

			AUGMENTA	LTI C	N.	. fr.	2,600	»
-		-hara	revisé	•	•		12,800	"
Crédit deman	dé au proj	et de Budge	et primitif			. fr.	10,200	n

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit présumé nécessaire en 1889, en tenant compte du mouvement qui s'est produit dans la situation des fonctionnaires et des employés placés dans l'état de disponibilité, s'élèvera à 12,800 francs.

ART. 28. — Traitements du personnel du domaine.

Crédit demandé au projet de Budge	et primitif . revisé			105,675 104,780))))
	DIMINUTION.		fr.	895	<i>»</i>
provenant, d'une part, de plusieurs réd qui s'appliquent aux litt. f, t, u, v, q somme totale de	gg, hh, ll, pp	et tt (an	ciens)) pour u	
et, d'autre part, d'augmentations de q conversions d'indemnités en traitemes service de la Meuse (Arrêté du 16 d	nts pour les em	ployés	du		
amené une dépense de			•	3,635))
	Différence é	GALE	fr.	895	»
Апт. 31.	— Matériel.				
Crédit demandé au projet de Budge	et primitif . revisé			12,900 14,700	»
	Augmentatio	о	fr.	1,800))
Le crédit primitivement demandé Cette somme comprend celle de 80 à la fabrication des instruments néces timbres en langue française et flamande, ci	O francs qui ét ssaires à la con en langue fr	ait affec fection 800 2,600	des " "	12,900	»
une somme de			•	1,800	»
	TOTAL.		fr.	14,700))
ART. 33. — Frais de construction es faciliter l'exploitation des proprie forêts	tés domaniales	s de l'É	lat, a fr.	utres que 1,000	les »
Il n'y a aucun inconvénient à s dépenses nécessaires sera faite doi Domaine) sans augmentation du pré	énavant sur l	l'article	t l'im 32 (putation Dépenses	des du

Domaine), sans augmentation du crédit inscrit à cet article.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venix, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est sixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quinze millions six cent trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs (15,603,585 francs), conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL
	CHAPITRE 1°.		
	ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre-	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité.	019,350 n	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 s	
4	Frais de tournées	5,400 ×	
3	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Adminis- tration centrale.	2,000 *	1,567,200
6	Natériel. ,	146,100 »	
7	Magasin général des papiers	168,140 •	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 •	
9	Service de la monnaie	12,100 •	
10	Documents statistiques	18,000 •	1
	CHAPITRE II.		
	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
11	Traitements des agents du Trésor	164,800 •	 }
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,700	210,800 *
	CHAPITRE III.		
	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
13	Surveillance générale. Traitements	483,350	1
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	719,800	
15	- des contributions directes, des accises Traitements fixes	2,145,450	
16	et de la comptabilité	9.968.000	
	- des douanes et de la recherche maritime.	9,265,000 > 5,101,425 >	l
17	(Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés	5,101,425	
17	à l'article 17.)	1	. 44 DAG YTA .
17	à l'article 17.) des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 •	11,868,530
	à l'article 17.) des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 . 250,000 .	11,000,000
18 19 20	à l'article 17.) des essais des ouvrages d'or et d'argent	i '	11,000,000
18 19 20 21	à l'article 17.) des essais des ouvrages d'or et d'argent. Suppléments de traitement. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. Frais de burcau et de tournées.	250,000 s 50,000 s 94,580 s	11,000,000
18 19 20 21 22	à l'article 17.) des essais des ouvrages d'or et d'argent. Suppléments de traitement. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. Frais de burcau et de tournées Indemnités, primes et dépenses diverses.	250,000 • 50,000 • 94,580 • 543,200 •	11,000,000
18 19 20 21 22 23	à l'article 17.) des essais des ouvrages d'or et d'argent. Suppléments de traitement. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. Frais de burcau et de tournées Indemnités, primes et dépenses diverses. Police douanière.	250,000 . 50,000 . 94,580 . 543,200 . 5,000 .	11,000,000
18 19 20 21 22	à l'article 17.) des essais des ouvrages d'or et d'argent. Suppléments de traitement. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. Frais de burcau et de tournées Indemnités, primes et dépenses diverses.	250,000 • 50,000 • 94,580 • 543,200 •	11,000,000

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

ticles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitro.
	Report fr.	*	13,446,320 •
	CHAPITRE IV.		
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25 26 27 28 20 50 51 52	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,500 • 12,800 • 46,500 • 104,780 • 1,328,683 • 75,000 • 14,700 • 33,200 • 1,500 •	2,112,465
	CHAPITRE V.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
54 35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 °	} 40,000 •
	CHAPITRE VI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,000 »	3,900
	Total du Budget amendé du Ministère des Finances , fr.	,	15,603,585